

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

**N° 1 – Installation d'un
conseiller municipal et
élection dans les
commissions
municipales et divers
organismes**

Rapporteur :

Jean François Irigoyen,
maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

Date de la convocation : 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 1 – Installation d'un conseiller municipal et élection dans les commissions municipales et divers organismes

M. le Maire expose :

Mme Noémie Troubat a fait part de sa démission du conseil municipal par courrier reçu en mairie le 25 septembre 2023, transmis à M. Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 26 septembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article L 270 du code électoral, il convient d'installer son remplaçant à partir de l'ordre de la liste « *Saint Jean Passionnément* ».

Mme Valérie Othaburu-Fischer, suivant sur la liste, a été sollicitée pour remplacer Mme Troubat. Elle doit donc être installée en tant que conseillère municipale.

Il est nécessaire de procéder à son élection dans les diverses commissions devenues incomplètes et organismes suivants :

- commission municipale « *Petite enfance, jeunesse et éducation* »,
- commission municipale « *Action sociale, famille, personnes âgées et lutte contre les discriminations* »
- commission municipale « *Commerce-artisanat, développement économique, tourisme, animation et événementiel* »
- déléguée élue quartier C de la commission extra-municipale des quartiers
- membre du comité de direction de Saint Jean de Luz Animations et Commerces

Il est également proposé de désigner un délégué suppléant de la commune au conseil d'administration du collège Maurice Ravel, et un délégué titulaire au conseil d'administration du collège Chantaco.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de procéder à l'installation de Mme Valérie Othaburu-Fischer conseillère municipale,
- de procéder à son élection dans les commissions suivantes :
 - commission municipale « *Petite enfance, jeunesse et éducation* »,
 - commission municipale « *Action sociale, famille, personnes âgées et lutte contre les discriminations* »
 - commission municipale « *Commerce-artisanat, développement économique, tourisme, animation et événementiel* »
 - de la désigner comme déléguée élue quartier C de la commission extra-municipale des quartiers
 - de la désigner comme membre du comité de direction de Saint Jean de Luz Animations et Commerces
- de désigner un suppléant au conseil d'administration du collège Maurice Ravel et un délégué titulaire au conseil d'administration du collège Chantaco.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 29 novembre 2023,
- Procède à l'installation de Mme Valérie Othaburu-Fischer comme conseiller municipal,
- Procède à son élection dans les commissions suivantes :
 - commission municipale « *Petite enfance, jeunesse et éducation* »,
 - commission municipale « *Action sociale, famille, personnes âgées et lutte contre les discriminations* »
 - commission municipale « *Commerce-artisanat, développement économique, tourisme, animation et événementiel* »
 - de la désigner comme déléguée élue quartier C de la commission extra-municipale des quartiers
 - de la désigner comme membre du comité de direction de Saint Jean de Luz Animations et Commerces
- Désigne Guillaume Boivin comme délégué suppléant au conseil d'administration du collège Maurice Ravel et délégué titulaire au conseil d'administration du collège Chantaco.

Adopté à 29 voix

4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Hugo Maillos)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

